N° 2023/006/011

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle **BRIU**, Christine **CLEMENT**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Michel **CLAIR**, Mathieu **LECLERCQ**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Joël **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Joëlle **CAMPERS** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**.

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 14
Date de la convocation : le 29 juin 2023.
Date de publication : 13 juillet 2023 au 13 septembre 2023

****

TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

Le Maire présente le projet de tarification des services périscolaires pour la prochaine rentrée.

Il précise qu'on observe une augmentation considérable des prises en charge des enfants sans réservation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place des mesures incitatives pour motiver les familles à réaliser les inscriptions de leurs enfants dans les délais.

M le Maire propose une tarification majorée pour toute prise en charge des élèves aux services périscolaires sans réservation comme suit :

- Tarifs 1 : Tarification des services avec réservation
- Tarifs 2 : tarification des services sans réservation = T1 + 50% X T1

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023 le tarif 1 est fixé comme suit :

- Repas (restauration scolaire) : 6.20 €
- PAI (restauration scolaire) : 1.00 €
- Garderie / Etude surveillée (la demi-heure) : 1.00 €

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230706-2023-006-011-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Vu l'avis de la commission écoles,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

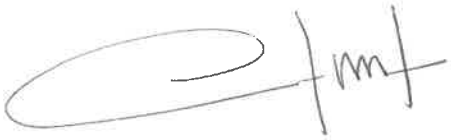
- ➔ **D'APPROUVER** les tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2023 - 2024,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230706-2023-006-011-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023